

Formation à la mobilité des conducteurs de taxi - changement de département

Mobilité Taxi département

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 23122477F — Mise à jour : 28 octobre 2025

Organisme responsable : MEREL TAXI

Contenu

Objectifs

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis. Identifier les principaux lieux et axes routiers de son territoire

Programme

La présence du stagiaire est obligatoire, elle conditionne la validation de la formation

Ce stage comporte quatorze heures de formation et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports

La formation comporte deux modules d'approfondissement obligatoires

1- Connaissance du territoire

2- Réglementation locale

Chaque module dispensé est traité chacun au minimum en 7 heures.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique

Métiers associés

N4102 — Conduite de transport de particuliers

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2115080	Présentiel	Saint-Grégoire	27/05/2026	28/05/2026
2115081	Présentiel	Saint-Grégoire	09/09/2026	10/09/2026
2115082	Présentiel	Saint-Grégoire	09/12/2026	10/12/2026

Source : GREF Bretagne #23122477F